

**CONSEIL DU 8 NOVEMBRE 2018**  
**SALLE MULTI-ACTIVITES – ARLANC**  
**Compte-Rendu**

M. le Président excuse l'absence de Madame la Sous-préfète, et remercie Monsieur le Maire d'Arlanc pour recevoir le conseil communautaire.

Il présente la nouvelle secrétaire générale de la Mairie d'Arlanc, Mme Sarah Castellao.

Il présente également de nouveaux conseillers communautaires : M. Pierre Faure, maire de Tours sur Meymont, qui succède à M. Noël Groisne, suppléé par M. William Saïs; et M. Christophe Veyrière, qui prend la suite de M. Daniel Champeaux, démissionnaire de son mandat de conseiller à la Mairie d'Arlanc.

Madame Marthe Chataing est désignée secrétaire de séance.

M. le Président constate que le quorum est atteint et fait approuver le procès-verbal du 20 septembre 2018. Pas de remarques.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Comptes rendus des décisions**

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- une convention d'occupation précaire - Société Airshow ;
- la MSAP de Viverols - Avenant n°1 Lot n°2 - SAS GALLET ;
- la MSAP de Viverols - Fixation des loyers ;
- les Tarifs « location » de l'Espace Nordique ;
- les Tarifs « secours » de l'Espace Nordique ;
- le Contrat Territorial de la Dore Amont – Attribution de Marché pour l'aménagement d'abreuvoirs ;
- la Renégociation de la dette ;
- le Contrat Territorial de la Dore Amont - attribution de marché prestation étude avant travaux ;
- l'ALSH Fournols - Tarifs Activ'Ados ;
- la déchetterie d'Arlanc – attribution de marché de travaux - ajout de zones de stockage ;
- les Tarifs Gîtes d'ALF ;
- une demande de subvention pour l'acquisition de matériel informatique ;
- une attribution de marché pour l'acquisition de matériel de musique ;
- une demande de subvention au CD 63 - réactualisation contrôles assainissements individuels ;
- une demande de subvention au CD 63 - réhabilitation assainissements individuels ;
- les Aides aux commerces - G. Gondol ;
- un Abonnement à un progiciel d'analyse fiscale ;
- la MSAP de Viverols - Avenants régularisation sur le DGD aux contrats ;

- l'attribution de marché pour l'accompagnement dans l'analyse de la TVA ;
- le Contrat Territoire Lecture - Demande de subvention à la DRAC ;
- le PIG Habitat - Dem. De subv. Pour étude pré-opérationnelle ;
- la Tarification spectacles : Jazz en Tête et Les Automnales ;
- la MSAP Viverols - avenants de régularisation sur DGD - SARL Fougerouse ;
- l'attribution de marché pour l'élaboration du PCAET d'ALF.

Michel Sauvade souhaite avoir des précisions sur la décision concernant l'accompagnement à l'analyse de la TVA.

M. le Président explique que la communauté de communes a été mise en cause, au plan de ses relations financières avec le VALTOM : au cours des exercices passés, les taux de TVA appliqués sur les prestations qui lient ALF avec le VALTOM n'ont pas été les bons. Les échanges avec le VALTOM et avec la DGFIP ont permis de régulariser la situation, de manière à ce que des pénalités ne soient pas appliquées sur les exercices antérieurs. Un accompagnement dans ce domaine est toutefois apparu nécessaire, car la structure étant nouvelle, il était important de disposer d'éléments fiables en matière de TVA, tant en ce qui concerne les taux que le champ d'application de la taxe. Bien que la DGFIP ait fait preuve de clémence pour les collectivités membres du VALTOM, il est bon de se prémunir contre ce type d'erreur.

Johan Rougeron complète la réponse en indiquant que suite aux réunions avec la DGFIP et le VALTOM, c'est une mesure qui est appliquée nationalement au niveau de ces structures. L'ensemble des contrats passés entre les prestataires de collecte d'OM et structures qui gèrent ces OM, notamment l'incinération, sont à revoir. Il est à noter que des matières premières ne sont plus considérées comme des déchets, par le législateur, et cela a une incidence sur la TVA. C'est l'USBA, qui est un gros syndicat au sein du VALTOM, qui a donné l'alerte à ce sujet, car il a engagé le processus en premier. La démarche a été généralisée de manière à mettre tout le monde à l'abri.

Gérard Cornou : « En ce qui concerne la décision 118, à quoi correspond la prestation de secours sur le site nordique ? L'heure effectuée par le personnel de la communauté de communes est facturée 15 €. Sur quels critères est basé ce tarif ? Est-ce que cela correspond au coût réel moyen d'une intervention ? »

M. le Président explique que le tarif de l'année passée a été reconduit ; il convient que ce n'est pas le coût réel d'intervention car il est bien évident que cela génère également des déplacements, etc. Il pourrait sans doute être plus élevé, mais il faut savoir que ces activités n'ont ni pour but ni pour effet d'être excédentaires. Des tarifs plus élevés risqueraient de ne pas avoir d'incidences positives sur les activités hivernales.

Corinne Mondin souhaite avoir des précisions au sujet de la décision portant sur l'acquisition du matériel de musique.

M. Le Président répond que l'internalisation du SIAMU a eu pour effet d'augmenter la demande en ce qui concerne ce service. ALF s'est efforcé d'y répondre le plus largement possible. Un complément de matériel s'est donc avéré nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de ce service.

M. le Président précise que, bien qu'il se réjouisse de constater que cette prise de compétence soit bien ciblée, il s'agira de maîtriser cette demande afin de ne pas générer des coûts incontrôlables : nécessité de recruter des personnels formateurs, des frais de déplacements, le territoire étant très vaste, cela pourrait au final coûter très cher à la collectivité. Il s'agira donc de trouver la bonne mesure quant à ce service.

Myriam Fougère : « J'ai deux ou trois petites questions, notamment quant à la renégociation de la dette. J'ai vu qu'un gros travail a été entamé puisque huit emprunts ont été recompactés, en fait et six autres aussi. Ce qui fait moins de dix ans, sur sept ans à 0,78 %. Je voulais savoir, quel est l'objectif de cette renégociation d'abord ? »

M. le Président : « Nous ne sommes pas forcément en mesure de donner un bilan général de ces renégociations, car certaines sont encore en cours. Cependant, cela a permis de simplifier une dette qui apparaissait dans les écritures extrêmement complexe puisque c'était une compilation des emprunts des huit établissements, fusionnés en 2017. Les négociations ont eu lieu avec chacun des organismes bancaires pour pouvoir simplifier les éléments. Mais si vous avez tenté de le faire au sein de vos collectivités, -- et les banquiers n'étant pas des philanthropes --, vous avez sans doute constaté qu'ils appliquent des pénalités, et même si les taux sont plus bas qu'ils n'étaient il y a quelques années, il y a quand même des formes de rattrapage imaginées par les organismes bancaires, qui ont malheureusement tendance à diminuer les économies escomptées. Johan, veux-tu rajouter quelque chose ? ».

Johan Rougeron : « Eh bien, en synthèse, lors de la commission de novembre 2017, nous nous étions fixés l'objectif de renégocier une partie de la dette d'ALF. En effet, nous avons 99 contrats d'emprunts lors de la fusion, l'idée était d'une part de simplifier cette gestion et d'autre part de générer des économies. Les élus ont fixé les objectifs suivants : libérer de la capacité d'autofinancement, c'est à dire permettre de libérer des recettes de fonctionnement ; simplifier la gestion donc ; et enfin, profiter du contexte bancaire, très favorable au niveau des taux, et générer de ce fait, des économies à court et moyen terme. La réflexion a été menée plutôt par établissement bancaire et lors de l'étape de recensement : deux ont été ciblés : le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Vous avez le résultat de la renégociation avec le Crédit Agricole dans la décision qui lui est relative, et vous l'aurez prochainement en ce qui concerne la renégociation avec la Caisse d'Epargne. Celle avec le CA s'est faite de longue haleine : douze propositions différentes nous ont été transmises et elles génèrent un certain montant d'économie : sur le budget général, pour les emprunts supérieurs à 120 mois, on en est à une économie globale de 15 000 € sur la totalité de la période. C'est peu car nous avons des emprunts qui étaient pour la plupart sur la fin, donc nous ne les avons pas renégociés. En ce qui concerne les emprunts inférieurs à 120 mois, nous économisons sur la totalité de la période : 30 000 euros. Nous parvenons ainsi à un montant total de 45 000 euros. J'attire votre attention sur le fait que nous sommes passés de 14 contrats renégociés à 5. Ce qui en termes de fonctionnement, génère des facilités. Il est à noter également que nous avons des indemnités de remboursement de prêt anticipé. Pour ces dernières, les élus ont fait le choix de les additionner au capital dû. Je tiens à votre disposition le document d'offre acceptée, qui donne en détail tous les emprunts et la négociation qui a eu lieu.»

Myriam Fougère : « Cela fait aussi une réduction des charges annuelles, je pense... »

Johan Rougeron : « Oui mais je ne peux vous répondre de manière positive sur la totalité de la période car l'impact des emprunts est différent selon le temps. Sur les premières années, où nous sommes tendus en termes de capacité d'autofinancement, nous avons tenté de libérer de la CAF, donc, nous avons choisi de répartir sur 2021 et 2022, l'intégralité de la dette. »

Myriam Fougère : « Par rapport à la décision concernant l'étude pré-opérationnelle sur le PIG, je souhaitais savoir s'il y avait une commission, quel était son avis à ce sujet, et comment cela allait se dérouler ? Je sais que nous en avons parlé notamment en sous-préfecture, le 27 septembre. A ce moment-là il n'y avait aucune décision de prise, et le 10 octobre, je crois, il y a eu une décision prise en bureau.»

M. Le Président : « Depuis la réunion que nous avons pu avoir en sous-préfecture, c'est une avancée notoire, puisque l'on s'est attaché à préfigurer ce que pourrait être notre politique de l'habitat. Chacun se souvient que nous avons pris le parti de faire de 2018 une année blanche pour pouvoir définir les actions qui pourraient être conduites l'année prochaine. Les actions dans le cadre de ce PIG -- voire une opération de revitalisation urbaine -- sont entendues dans le cadre de cette étude. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons nous faire accompagner. Cela correspond à votre attente ainsi qu'aux attentes des services de l'Etat, car ces derniers étaient également attachés à ce que nous soyons en capacité de mettre en place des dispositifs de

substitution pour ceux qui n'avaient pas eu le bonheur d'être retenus dans le cadre des appels à projets « Cœur de Ville ».

Myriam Fougère : « J'ai vu qu'on a eu un envoi de mail cette après-midi, au sujet du PCAET... je ne me souviens plus de ce que cela veut dire, mais c'est sur le climat... C'est un document important, que chaque communauté de communes doit avoir... Ma question était : ce document qui est une injonction, sera-t-il subventionné par l'Etat, quelle est la méthodologie du projet, mais j'ai vu qu'il y aurait une présentation au mois de décembre, comment les communes seront associées à cette élaboration ? »

M. le Président : « Il nous est fait obligation de conduire un Plan Climat Air Energie mais je vais laisser le soin à Jean-Luc Coupat, habitué au climat rigoureux de Saint-Eloy la Glacière, de vous apporter les précisions à ce sujet car il est en charge de ce domaine. »

Jean-Luc Coupat : « Le but est non pas de combattre le climat rigoureux de Saint-Eloy la Glacière mais plutôt d'éviter le réchauffement climatique. Ce PCAET est imposé à toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants. Nous avons déjà fait la première réunion de lancement. Je vous rappelle que l'on s'est assuré le concours et l'accompagnement d'un certain nombre de services, afin de limiter les coûts de ce plan : le Département, l'ADHUME, l'ATMO, le CEREMA qui travaille avec la Direction Départementale des Territoires... Ce sont tous des organismes qui interviennent sur ces problématiques climatiques. Il n'empêche que nous avons quand même été contraints de recruter un Bureau d'Etudes – ce qui a été fait -- pour un certain nombre de missions que ces organismes n'étaient pas en mesure de mener. Une première réunion a eu lieu cette semaine. L'étude va s'échelonner sur toute la fin d'année et également sur le début de l'année 2019, avec un certain nombre d'ateliers, qui regrouperont les élus, la population... toutes les forces vives du territoire seront associées puisque l'idée est de construire ce plan climat air énergie territorial tous ensemble. Ce plan est révisable au bout de six ans. Il s'agit de se donner des objectifs, mais surtout des objectifs atteignables, être réalistes sur ce point afin d'avancer sur cette problématique, très importante pour tous les territoires, mais notamment pour le nôtre, car nous avons beaucoup d'atouts à faire valoir dans ce domaine.

Myriam Fougère : « Et est ce qu'on est subventionné ou pas ? »

Jean-Luc Coupat : « Non nous ne le sommes pas. Je vous rappelle toutefois que nous avons fait passer une motion lors du dernier conseil qui est perçue au niveau national ; une demande forte de la part d'un certain nombre de collectivités est de demander un retour sur les territoires d'une partie de cette fameuse taxe carbone afin que des actions de sauvegarde de l'environnement, définies dans ce PCAET, puissent être menées. »

Michel Sauvade : « Est-ce qu'il est confirmé dans le projet de Loi de Finance 2019, qu'il n'y a plus du tout d'aides inscrites au titre du TEPCV ? »

Jean-Luc Coupat : « Le dispositif TEPCV avait été lancé par l'ancien gouvernement, donc cela a été validé, mais en tout état cause, cela ne remet pas en question les aides qui nous ont été attribuées. Pour la suite, cela est bien possible qu'il n'y ait plus d'aides dans ce cadre-là, quoique je ne sois pas au courant à vrai dire... peut-être y aura-t-il des aides dans un autre cadre. Il faut l'espérer ! »

Dominique Giron confirme que le TEPCV a été supprimé, et c'est le fonds « chaleur » qui a été abondé. Ce dernier passera par les Régions avec un abondement doublé, en termes de financement. Elle précise que le PCAET pose la question : « comment on respecte le facteur 4 c'est-à-dire comment on réduit par 4 nos gaz à effet de serre, et nos consommations énergétiques.

Jean-Luc Coupat conclut en précisant que la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) – à ne pas confondre avec le TEPCV qui est de l'aide en investissement – est étroitement associée au Projet de Territoire, en cours d'élaboration sur ALF.

Michel Beaulaton demande des précisions quant à l'aide au commerce, l'attribution de subvention demandée par un boulanger d'Ambert : « En plus, il sort de la ville pour se mettre en extérieur, et il risque d'obtenir une subvention de 5000 €. Donc, je voulais savoir pour quelles raisons, -- juste un transfert d'un commerçant qui a pignon sur rue -- on lui attribue 5000 €. »

M. le Président répond que la demande a été examinée en Bureau communautaire, et qu'elle a été jugée pertinente. Sur un plan plus global, il est bon, lorsqu'il y a des initiatives de modernisation et de développement de commerce, qu'ALF puisse intervenir. De surcroît, il n'y a pas de différence notoire entre la démarche de ce commerçant et d'autres opérations qui ont été financées également dans ce cadre. Il précise que les demandes n'ont pas été si nombreuses puisque l'enveloppe attribuée au dispositif n'a pas été entièrement utilisée jusque-là.

Daniel Forestier rappelle que la Communauté de communes avait décidé de participer au développement du commerce, en dehors des périmètres de revitalisation des centres définis par la Région, et l'Europe. Il rappelle également la procédure suivie pour l'attribution de cette aide : ces demandes sont instruites par les CCI, et transmises par elles au Conseil Régional. La subvention d'ALF est conditionnée par la validation de ce dernier. Cela signifie que si la Région décide d'attribuer une aide, alors ALF verse effectivement la somme.

Myriam Fougère indique que la prochaine réunion de la commission régionale chargée de l'examen de ces aides se tiendra en février.

Myriam Fougère : « J'ai vu sur le site qu'il y a un recrutement pour les MSAP pour le 15 novembre, je souhaitais savoir ce qu'il en était ? »

Monsieur le Président répond que c'est le remplacement d'un agent, qui travaillait à la MSAP de Cunlhat et qui a quitté ALF. Ce n'est donc pas une création de poste.

Pas d'autres remarques.

5

### **Décision Modificative n°3**

Cf. délibération n°126

Majorité. 64 voix « pour ». 4 voix « contre » ; 1 abstention.

Michel Sauvade souhaite poser plusieurs questions : « D'abord sur la forme, je renouvelle ma demande d'avoir l'équilibre global de la DM, (...) Concrètement, quelle est la variation des recettes de fonctionnement par rapport à cette DM ? Quelle est la variation des dépenses de fonctionnement ? Si j'ai bien compris ta présentation, Johan, les dépenses de fonctionnement sont augmentées d'un petit peu plus que 177 000 euros ; les recettes, elles, sont augmentées de 43 000 euros ; ce qui explique effectivement le besoin de puiser dans les dépenses imprévues. Est-ce que c'est bien ça ? »

Johan Rougeron : « C'est ça. Je vais vous le donner. En diminution de crédit, en dépenses, en section de fonctionnement : 134 309 €. En augmentation de crédit, -- donc des dépenses supplémentaires, nous en sommes à 295 830 € sur le budget principal,...

Michel Sauvade : « En fonctionnement ? »

Johan Rougeron : « ... en section de fonctionnement. Et on a donc une augmentation de crédit en recettes aussi de 161 520 €. Ce qui donne globalement un déséquilibre de 177 500 € sur la section de fonctionnement. C'est ce que l'on vous a présenté de manière synthétique sur le I, budget principal, décision globale. L'équilibre de la DM est ce que l'on a appelé « besoin de fonctionnement » : 177 500,08€.

Olivier Gallo-Selva indique qu'il y a un deuxième document en annexe, qui est un extrait de la délibération issue de Berger Levrault et qui reprend ces équilibres-là.

Michel Sauvade : « Oui, c'est ce document-là que nous devons avoir, mais il y a un autre document qui est l'équilibre avec les dépenses et recettes en investissement. J'insiste vraiment. Je veux que l'on puisse disposer de ce document-là. La DM, nous, on est obligés de la signer. Théoriquement l'ensemble des documents doit nous être proposé. Il y a un tableau de synthèse dans un budget, comme pour les communes, ... Non, non, ce n'est pas celui-là... un tableau tout simple, en début de l'édition des budgets où on a la variation des recettes et des dépenses en fonctionnement et en investissement ; à la suite de cela, on a l'évolution de l'autofinancement et l'évolution de l'emprunt ; donc l'autofinancement en fonctionnement évolue de combien ? Quel est l'autofinancement actuel par rapport au précédent ? »

Johan Rougeron : « Je ne peux vous répondre sur l'autofinancement car l'AF est une notion d'analyse »

Michel Sauvade : « Alors je vais le formuler autrement : est-ce que l'excédent de fonctionnement a évolué à la hausse ou à la baisse ? Concrètement, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement on obtient... ? »

Johan Rougeron : « ... qui est de 177 500,08 € de besoin de financement c'est-à-dire que nous devons mobiliser 177 500 euros de recettes supplémentaires ou de dépenses en moins ; et nous avons mobilisé ces 177 500 € de la manière suivante : 43 190 € de recettes et on a pris 134 000 € ...

Michel Sauvade : « Du coup on n'a pas touché à l'autofinancement ? »

M. le Président répond que non et qu'on reste dans le cadre budgétaire.

Michel Sauvade : « Oui, l'autofinancement, il est bien l'inscription budgétaire, mais en fait, cela a été pris sur les dépenses imprévues ? »

M. le Président répond que oui.

Michel Sauvade : « Du coup, on est bien d'accord ! Concernant l'investissement, même chose ! quelle sont les variations des recettes d'investissement, des dépenses d'investissement et par conséquent, comment évolue l'emprunt ? »

Johan Rougeron : « Je vais vous répondre de façon comptable : le besoin d'investissement est aujourd'hui de 443 000 €, c'est-à-dire que lorsque l'on passe l'ensemble des décisions modificatives, on a besoin soit d'une recette, soit de diminuer les dépenses de 443 028 € ; et que comme les décisions modificatives sur le budget principal, comme je vous l'ai présenté, sont équilibrées ... puisque l'on prend ou des dépenses ou des recettes, le besoin en autofinancement n'évolue pas. »

Michel Sauvade : « Comment ça ? »

Johan Rougeron : « Lorsque les DM sont équilibrées en dépenses et recettes donc, il s'agit de... si on prend 177 500 € de besoin de financement c'est à dire de crédit dont on a besoin -- de dépenses supplémentaires--, et qu'on les équilibre par 43 190 €...

Michel Sauvade : « Oui mais là c'est le fonctionnement ; moi je te parle de l'investissement... »

Johan Rougeron : « C'est la même chose, vous avez sur le petit 2/, le besoin d'investissement ; vous pouvez observer qu'il y a un besoin d'investissement de 443 028,42 €, ils sont pris sur l'opération 108 à hauteur de 40 000 € de dépenses, ils sont pris à hauteur de 301 350 € sur l'opération MSAP Cunlhat, opération 139, ils sont pris sur les travaux des bâtiments d'ALF, aux chapitre 21 et 23 pour un montant total de 30 000 € et ils sont pris dernièrement sur le TPCV Haut Livradois pour un montant de 71 678. C'est-à-dire que du point de vue de l'équilibre, il y a autant de recettes que de dépenses sur le budget principal... »

Michel Sauvade : « Donc la réponse à la question « Quelle est l'évolution de l'emprunt ? », l'emprunt reste au même niveau. »

Johan Rougeron : « Oui. »

Michel Sauvade : «Ce serait tellement plus simple que l'on ne perde pas dix minutes à chaque fois pour comprendre ça, alors qu'il y a ce tableau qui existe et généré automatiquement. J'aurai un dernier petit point : lors de la dernière session, j'avais posé la question de la ligne de trésorerie, il m'avait été dit qu'elle avait été intégrée dans le budget ; je constate ici que la ligne de trésorerie pour six mois de l'année, elle représente un surcoût de 9 600 € en fonctionnement. »

M. le Président : « Oui, sans doute : mais c'est le loyer de l'argent »

Johan Rougeron : « C'est plus compliqué que cela. En fait la ligne de trésorerie, vous payez des intérêts sur la ligne de trésorerie sur le tirage ; au moment où on fait la ligne de trésorerie, on ne connaît pas le montant des intérêts que l'on va devoir à la banque. Et du coup, par exemple, si demain nous remboursons 500 000 € de la ligne de trésorerie, la prévision budgétaire verra à la baisse le coût des frais de ligne de trésorerie. Pour ce qui est des frais, hormis le fait de faire en début d'année une prévision globale sur le tirage – ce qui n'a pas été fait, sincèrement – il n'est pas possible de simuler, car nous sommes, de surcroît, sur des euribor, sur des taux marchés, et du coup, cela évolue au fur et à mesure du temps. »

Michel Sauvade « Pour conclure, et pour ma part, je ne voterai pas cette délibération qui augmente le fonctionnement de façon importante alors que l'on est en difficulté, je souhaite vraiment que pour la prochaine DM, on ait quelque chose de lisible et réglementaire. »

M. Le Président déclare que les services vont s'y attacher, et espère que tous les conseillers ont compris le bien-fondé des dispositions financières qui ont été prises, et qui du reste, s'imposent, sans pour autant perturber l'équilibre budgétaire dans son ensemble, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il conclut le débat et fait procéder au vote.

#### **RH – Assurance statutaire.**

Cf. délibération n°127

Unanimité.

7

### **I- PÔLE « ECONOMIE »**

#### **Tarif « pass saison » 2018/2019**

Cf. délibération n°128

Unanimité.

#### **Délégations de Service Public : billetteries de Prabouré et Col des Supeyres**

Cf. délibération n°129

Unanimité.

### **II- PÔLE « CULTURE-SPORT-VIE ASSOCIATIVE »**

#### **Contrat Territoire Lecture**

Cf. délibération n°130

Unanimité.

En réponse à la question de Bernard Faure, Chantal Facy précise que souvent, on confond l'association « Passeurs de mots » (ex Association des Bibliothécaires du Livradois Forez) avec le Parc Livradois Forez. En fait l'association est simplement hébergée dans les locaux du Parc, mais elle n'a rien à voir avec la structure.

Bernard Faure : « Quelles sont ses actions ? »

Chantal Facy : « Livre élu jeunesse pour la maternelle et le primaire, livre élu ados, pour les collégiens et le lycée, classé premier pour les adultes ; et également toutes les actions relevant de l'oralité, c'est-à-dire les contes, les lectures à voix haute, les formations, etc. »

Bernard Faure : « Et qui finance l'association « passeurs de Mots ».

Chantal Facy : Elle était financée par le contrat Territoire Lecture passé avec le Parc, et à présent l'Etat souhaite passer directement avec les communautés de communes ; mais également par la Région, par le Département, par les adhésions, ... »

Michel Sauvade complète la présentation de Chantal Facy, en indiquant qu'un certain nombre de choix et de réflexions sont en cours au Département quant à la mise à disposition de ressources numériques par le Département ; ces choix portent sur la diffusion de musique, de vidéos à la demande, de la mise en ligne de livres numériques pour la jeunesse, de modules d'auto-formation en langue, d'auto-formation en soutien scolaire et remise à niveau pour les adultes, etc. Donc en fait les choix ont été établis et la consultation menées dans des domaines qui sont très larges.

Chantal Facy précise que ce service est gratuit. Il suffit d'aller dans une médiathèque (le Département n'a pas souhaité donner la possibilité de s'inscrire en ligne) et demander d'adhérer au service numérique du Département. Un identifiant et un code sont fournis pour pouvoir se connecter de chez soi ou à la médiathèque, lorsqu'elle est pourvue d'ordinateurs.

M. le Président conclut en déclarant que les services d'ALF ne manqueront pas de relayer cette information, et rappelle la volonté de la communauté de communes de travailler en étroite collaboration avec le Département.

### **Piscine d'Ambert : avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Cf. délibération n°131

Unanimité.

M. le Président rappelle qu'un point précis sur le sujet de la rénovation de la piscine d'Ambert avait été demandé lors du dernier conseil. Cela n'a pas été oublié. Toutefois, le travail porte actuellement sur un certain nombre d'équipements extérieurs à la piscine (comme par exemple, le toboggan, la pataugeoire,...) qui font l'objet d'un traitement et d'une alimentation hydraulique particuliers, qui ne sont pas les mêmes que celui de l'équipement piscine. Leur état étant dégradé, cela nécessite qu'ils soient remplacés ; il a été par ailleurs découvert sur les circuits d'alimentation en eau une déperdition extrêmement importante qu'il s'agit de corriger. Cela va générer une dépense supplémentaire à laquelle il est impossible d'échapper. Le travail de réflexion porte également à reconsidérer la nature de ces équipements ; il sera fait un point précis des opérations lorsque l'on disposera du coût généré par la reprise de ces équipements. Cela permettra de donner « une photographie » plus réelle de la situation à ce jour, étant entendu que lorsque cette difficulté sera surmontée, on sera en droit de penser qu'on ne s'exposera plus à de nouvelles surprises sur l'état propre des équipements, puisque l'on sera sur de la construction neuve. De petits ajustements comme sur tout chantier auront sans doute lieu mais ils ne seront pas de la même importance que ce qui a été découvert depuis quelques mois.

Michel Sauvade : « Je ne pensais pas aborder ce point, j'ai failli poser la question la dernière fois. On avait évoqué il y a quelque temps une délibération sur le transfert de compétence qui n'aurait pas – comme je l'avais mentionné – passé le contrôle de légalité. »

M. le Président : « Nous avons reçu une lettre d'observation qui ne remet pas fondamentalement en cause le parti que nous avons pris, mais qui fait apparaître que des lectures peuvent s'entendre différemment selon l'interprétation que l'on fait de la loi ; actuellement, nous échangeons avec le Représentant de l'Etat pour trouver une lecture commune et par conséquent, un consensus. Nous le rencontrerons prochainement pour à nouveau échanger à ce sujet.

Pour bien préciser les choses, il s'agit de la disposition prise au conseil pour intégrer dans le transfert de charges la partie « investissement » sur cet équipement ; cela n'avait pas été fait initialement, et nous avons souhaité la rajouter. Bien sûr, vous serez tenus informés de l'arbitrage qui aura été fait sur ces lectures différentes effectuées par les uns et les autres.»

### **Désignation d'un membre au Conseil d'Administration du Centre Culturel Le Bief**

Cf. délibération n°132

Unanimité.

Corinne Mondin : « J'ai été jusqu'au 20 octobre présidente du Centre Culturel Le Bief qui avait une vocation communautaire. Ce qu'il s'est passé, pour être extrêmement bref... Après la fusion, il y avait deux solutions : soit le Bief passait un palier pour être reconnu au niveau des différentes instances, des différents financeurs comme l'objet culturel de territoire : c'était mon avis, c'était l'avis de la directrice, qui a souhaité par la suite avoir une rupture conventionnelle de contrat, et de quelques membres du CA du Bief. Majoritairement, le CA n'a pas souhaité suivre cette orientation et a préféré se réinterroger de manière importante sur les missions du Bief. Donc dans la mesure où je ne pouvais pas porter cette nouvelle orientation, j'ai préféré démissionner et laisser un autre CA mener cette réflexion. »

Simone Monnerie : « Le Bief avait, de par ses statuts, des missions bien précises. J'espère que l'on pourra arriver à lui conserver les missions qu'il avait. Même si je n'ai pas été très assidue en termes de public, j'estime qu'il avait une mission et une fonction importante pour notre territoire. Et j'espère que cela va continuer. »

Chantal Facy : « Je souhaite juste rajouter que dans le cadre de la politique culturelle du Bief, on avait délégué des missions au Bief. »

Bernard Faure, pressenti pour être représentant d'ALF, au CA précise qu'il ne souhaite pas être président.

Chantal Facy le rassure à ce sujet et déclare qu'actuellement, il reste dix-neuf membres au CA du Bief, qui continuent les actions déjà commencées, qui réfléchissent à l'avenir, et se sont penchés sur le budget, ils œuvrent pour mettre en place un nouveau projet associatif.

Michel Sauvade abonde en ce sens et déclare qu'en tant que membre du CA au titre de conseiller départemental, de son point de vue on a matière à être tout à fait optimiste en ce qui concerne l'avenir du Bief.

## **III- PÔLE « AGRICULTURE-FORÊT-ENVIRONNEMENT DURABLE »**

### **PLU d'Ambert : approbation Modification Simplifiée n°3**

Cf. délibération n°133

Unanimité.

## Aide à l'utilisation du Service de Remplacement Agricole

Cf. délibération n°134

Unanimité.

Michel Sauvade se retire du vote.

## IV- PÔLE TECHNIQUE

### Olliergues 2030 – avenants travaux

Cf. délibération n°135

Unanimité.

M. le Président invite M. le Maire d'Olliergues à présenter le bilan de cette opération.

Arnaud Provenchère : « Juste une petite parenthèse concernant l'avenant qui fait l'objet de cette délibération. Par rapport au pourcentage, qui était trop élevé... Il faut prendre le montant global du marché, c'est-à-dire le montant du marché qui regroupe l'OPHIS, la Commune, et la Communauté de Communes. Ce qui explique lors de la dernière séance de conseil, le pourcentage élevé.

Un petit point sur le chantier, nous avons pu le reprendre sur la partie des logements communautaires, nous en sommes à l'électricité et la plomberie, on envisage une livraison fin décembre. En ce qui concerne la partie « espace public », le pavage se termine demain, et dès lundi on attaque les façades, sur la partie qui n'a pas été faite, et les joints de pierre. A la suite, serrurerie Prométal. Pinaut revient pour faire la couverture de la halle. Donc nous devrions livrer en fin d'année. La totalité de l'opération Olliergues 2030 – les trois T3, le T4, le T5, la pharmacie, l'espace public, l'office de tourisme, le studio et le T2 – devrait être achevé fin décembre ».

M. le Président demande qu'il rappelle précisément en quoi consiste l'opération d'aménagement de l'ilot Gouttefangeas, et les opérations annexes, afin que les conseillers puissent avoir une vision claire du projet.

Arnaud Provenchère : « Cinq opérations sur Olliergues 2030 : l'opération n°1 est la pharmacie, dans l'ilot Gouttefangeas, c'est une opération « mairie » pour un coût de 350 000 € subventionnée à 80 %. L'opération n°2, c'est le T4 et le T5, dans l'ilot Gouttefangeas également, opération de la communauté de communes, subventionnée aussi à 80 %. L'opération n°3, est l'opération « espace public » d'un montant de 600 000 €, subventionnée à 80%, et conduite par la Mairie. L'opération n°4, c'est trois T3, sur des logements séparés, portée par l'OPHIS HLM, je ne connais pas leur montage financier ; l'opération n°5, c'est la Maison du Cadeau, opération « mairie » pour 237 000 €, subventionnée à 80 %. Donc un Office de Tourisme au rez-de chaussée, inauguré avec le président en juillet, le studio et le T2 en duplex. Le tout est livré et déjà loué. (...) Si l'on fait une inauguration, on attendra les beaux jours. »

### CODEC – convention VALTOM/ALF

Cf. délibération n°136

Unanimité.

### VALTOM – convention de coopération et d'exploitation ISDND – transfert de compétence « Traitement des déchets »

Cf. délibération n°137

Unanimité.

### **VALTOM – vente d’une benne à ordures ménagères**

Cf. délibération n°138

Unanimité.

### **Adhésion d’ALF au SIVOM d’Issoire**

Cf. délibération n°139

Unanimité.

### **Adhésion au Syndicat d’Eau du Velay Rural**

Cf. délibération n°140

Unanimité.

### **Retrait de la compétence ANC au SIVOM d’Issoire**

Cf. délibération n°141

Unanimité.

### **Retrait de la compétence ANC au Syndicat d’eau du Velay Rural**

Cf. délibération n°142

Unanimité.

## **V- POLE « RESSOURCES ET MOYENS »**

### **Création de services communs entre ALF et ses communes-membres**

Cf. délibération n°143

Unanimité.

Huguette Rigaud, responsable du pôle, présente ce que sont les services communs, tels qu’ils existaient, avant la fusion, au sein de l’ex-SIVOM : le service informatique-assistance aux logiciels de gestion auprès de 61 collectivités, et aussi le Système d’information géographique (SIG).

Le troisième service est celui du « Remplacement des secrétaires de mairie », qui existait au sein de l’ex communauté de communes de la Vallée de l’Ance, pour une dizaine de communes depuis 2015. Afin d’assurer la continuité de ces services, la solution a été de créer des services communs. L’article L.5211-4-2 du CGCT permet justement à un EPCI à fiscalité propre de le faire. Ces services communs répondent à un dispositif de mutualisation, mis en œuvre pour assurer des missions opérationnelles, permettant de réaliser des économies d’échelle. Il est proposé aux communes un service à la carte et la liberté d’adhésion est laissée aux communes.

Il s’agit ainsi d’assurer une égalité dans le domaine du numérique pour l’ensemble des collectivités, de partager des ressources techniques, et d’assurer un relais avec les mairies mais surtout avec leurs secrétaires.

Les modalités : ALF doit délibérer pour la création de ces trois services communs. Une convention « cadre » a été établie, fixant le champ d'application de ces services, comportant : la description de chacune des missions, le personnel mis à disposition pour chacun des services, les responsabilités de chaque collectivité, les modalités d'intervention dans le cas de contentieux ou de recours. Cette convention cadre rentre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période de trois ans. Elle est modifiable par avenant, pour l'ajout éventuellement d'un nouveau service commun, et pour modification de financement.

En revanche, pour les communes-membres d'ALF, la convention, en annexe des rapports, devra être retournée avant le 31 décembre 2018, pour permettre la facturation de la contribution de 2018 et 2019. Il faut ajouter que cette convention ne vaut pas adhésion aux missions, elle permet simplement à ALF de créer ces services communs.

M. le Président félicite Huguette Rigaud pour la clarté de ses explications. Il ajoute qu'il existe, depuis peu, une obligation réglementaire imposée dernièrement par l'Europe, très préoccupante pour les Mairies : le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Il demande aux élus, si dans le cadre communautaire, ils souhaitent que leur soit apportée une aide d'ingénierie pour la mise en œuvre ou éventuellement la création d'un service commun relatif au RGPD.

Bernard Faure : « Effectivement, ALF, et avant, le SIVOM, avait déjà montré à quel point les communes bénéficiaient de ce service commun. En ce qui concerne le RGPD, cela paraît être tout à fait une opportunité : les secrétaires de Mairie qui s'occupent déjà de beaucoup de choses, ont eu une journée de formation avec Huguette et cela paraît très complexe. Si l'on peut mutualiser ce service-là, cela facilitera les décisions et permettra de gagner du temps. »

Michel Sauvade abonde dans le sens de Bernard Faure : « Concernant le RGPD, je suis tout à fait d'accord à ce que l'on raisonne collectivement à ce sujet. Ne serait-ce que pour avoir un délégué commun ; par contre il ne faut pas que l'on perde de vue, au sein des mairies, que l'essentiel du travail nous incombera quand même puisque il y a tout un travail d'inventaire des données existantes. Lorsque l'on parle de RGPD, cela ne se limite pas seulement aux données numériques, cela a à voir avec tout ce qui ressemble à une liste nominative dans la mairie, que ce soit sur support papier ou autre. Il y a donc un gros travail d'inventaire qu'il restera à faire, par rapport à cela. Néanmoins, un travail de pilotage et d'accompagnement est nécessaire ; et de toute façon, si ce n'est pas la communauté de communes, ce sera le Département. »

M. le Président indique que si l'on peut profiter d'un logiciel commun, cela pourra être très bénéfique pour tout le monde.

Dominique Giron : « Oui, c'est la discussion que l'on vient d'avoir à la commission du Département, puisque cela s'impose à toutes les collectivités. Et comme tu l'as rappelé, cela concerne deux choses : le stockage des données, de manière sécurisée mais également le traitement de la donnée : pour faire simple, par exemple, quand une secrétaire de mairie exporte un fichier, il ne faut pas que cela parte dans la nature. De plus, des privés se positionnent déjà dans ce domaine. Le Public tente de mutualiser, y compris au niveau de plusieurs Départements car cela nécessite des moyens très importants et ce notamment au niveau du stockage et du traitement. Sur nos collectivités, je me réjouis que l'on traite cela en termes de mutualisation également car à l'échelle d'une commune seule, cela est impossible. Déjà au niveau d'une communauté de communes, on pourra aussi s'enrichir de l'expérience des uns et des autres, et voir au niveau des logiciels comment mutualiser, car au niveau du stockage, ça va être extrêmement difficile. »

Huguette Rigaud estime que cela va se situer surtout au niveau des logiciels de gestion qui pourront être hébergés.

M. le Président déclare que la création de ce service n'avait pas figuré expressément dans le projet de délibération, mais si les conseillers en conviennent, cela peut être ajouté dès aujourd'hui aux trois créations de services communs.

Les conseillers se prononcent à l'unanimité pour l'ajout de ce service commun dans le texte de la délibération et de la convention-cadre. Les modalités de mise en œuvre (champ d'application, financement, ...) seront définies ultérieurement.

Huguette Rigaud rappelle aux conseillers que les anciennes conventions d'adhésion aux trois services communs déjà existants sont devenues caduques au 31 décembre 2016. Il s'agit donc pour chaque commune de délibérer et conventionner avec ALF à présent pour l'adhésion à un ou plusieurs services. Elle les informe qu'en tant que maires, ils vont recevoir en même temps que l'exemplaire de la convention de création des services communs, les exemplaires de convention d'adhésion à chacun des services, qui rentrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'ils devront délibérer à ce sujet.

Elle reprend pour finir le récapitulatif des coûts et des financements de chaque service commun, dont le budget doit être équilibré en dépenses et recettes. Participation des collectivités : 2,70 €/habitants + forfait d'accès de 100 € par commune.

M. le Président fait procéder au vote.

## **Information : Compétence « Eau et assainissement »**

M. le Président déclare que ce sujet a pu faire peur car jusqu'à peu, il avait été question que les communautés de communes allaient être contraintes à exercer cette compétence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. C'était inquiétant : chacun mesure l'ampleur de la tâche pour pouvoir concevoir des réseaux, tant en matière d'eau potable que d'assainissement, sur un territoire aussi vaste que celui d'ALF. Les récentes dispositions de l'Etat permettent de différer à 2026, cette prise de compétence.

Les échanges qu'il a eus avec les maires lui ont montré que la majorité était favorable ce que l'on se donne un peu de temps. Toutefois, il faut que les communes délibèrent en se prononçant selon une minorité de blocage, il faut qu'il y ait 25% des communes (environ 15 communes), représentant 20% de la population (environ 6000 habitants), qui se prononcent favorablement pour le report de la prise de compétence à 2026. La date limite est le mois de juillet 2019. Il vaut mieux sans doute ne pas trop tarder. Il demande aux maires à bien penser à retourner la délibération, afin que les services puissent vérifier que les conditions du report soient bien remplies.

Il indique toutefois que le mandat à venir devra être mis à profit pour anticiper et mener une réflexion sur la prise de compétence en 2026.

L'ordre du jour est à présent épuisé. Les questions diverses sont abordées.

## **Questions diverses**

### **Présence territoriale**

Jean-Luc Coupat souhaite informer les conseillers au sujet des démarches entreprises à ce sujet, ces dernières semaines. Comme cela avait été demandé lors des réunions territoriales, il y a eu une série de rencontres avec les secrétaires de mairie. Les réunions se sont bien passées, il y a eu beaucoup de participation de la part des secrétaires de mairie. On a balayé tous les problèmes qu'il pouvait y avoir au niveau des secrétariats et surtout des relations entre les communes et la

communauté de communes. Ont été évoqués : l'éloignement, le manque de connaissance entre les agents. Donc progressivement, on va essayer de résorber tous ces problèmes, et faire en sorte que les agents communaux connaissent les agents de la communauté de communes. On va essayer de leur faciliter la tâche de manière à travailler au mieux entre communes et communauté de communes.

Jean-Luc Coupat ajoute qu'il reste dans l'esprit de la loi qui énonce que les communautés de communes sont au service des communes. C'est ce qui leur a été dit également afin de dissiper d'éventuelles craintes qui auraient laissé à penser que la communauté de communes commence à phagocyter les communes. Il s'agit en premier lieu de travailler tous ensemble au service du territoire, au service des habitants, mais aussi des gens qui viennent sur ce territoire. Le message a bien été entendu et il a été convenu de se rencontrer à nouveau.

Il leur a été présenté également et ce, de manière un peu prématurée, le travail qu'ALF souhaite mettre en place avec les MSAP : il s'agira d'intervenir à trois niveaux : le siège, les MSAP qui seront à la fois des lieux où l'on accueillera des permanences de services de l'Etat, mais qui seront aussi un relais de la communauté de communes sur le territoire, et ensuite le travail avec les secrétaires de mairie. De cette manière, les souhaits et les objectifs, évoqués lors des groupes de travail qui avaient précédé la fusion et présidés par Jean-Luc Coupat et Michel Sauvade, ont été repris.

Michel Sauvade indique que cela aurait dû être mis en place prioritairement, cela aurait permis sans doute une meilleure reconnaissance de la communauté de communes par les communes. Il espère toutefois qu'on pourra remettre le contact mais il regrette que l'on ait perdu deux ans, car ces actions n'étaient pas des plus chronophages, et les élus s'étaient engagés à travailler à ce sujet. Mais il conclut : « mieux vaut tard que jamais ».

M. le Président répond qu'il a une autre analyse des choses : « Nous n'avons pas « perdu » deux ans. Ces deux ans ont été mis à profit pour réaliser une grosse charge de travail et il n'était pas possible de tout mener de front. Nous n'avons pas le sentiment d'avoir perdu notre temps, nous, en tout cas. »

Michel Sauvade persiste à dire que c'était la première chose à faire, ce n'était pas les bonnes volontés qui manquaient (lui-même était prêt à s'investir) et réitère le regret que la mise en contact des communes et des communautés de communes n'ait pas été une priorité.

M. le Président rappelle que les bâtiments n'étaient pas tous finalisés, les commodités numériques ne l'étaient pas non plus, donc il était difficile de mettre en place ce maillage dans un délai très court. A présent, ALF est en capacité, dans le premier semestre 2019, de pouvoir l'assurer.

### **Projet de territoire :**

Guy Gorbinet, Vice-président en charge du Projet de territoire, informe les conseillers, que suite à l'intervention de Michel Sauvade lors du conseil du 3 juillet, une présentation des synthèses et des perspectives du Projet de territoire aura lieu le mardi 4 décembre, au Cinéma d'Ambert, au cours d'un conseil consacré uniquement à ce dossier, très important pour le territoire.

### **Maison de santé d'Arlanc :**

Jean Savinel, Maire d'Arlanc, souhaite aborder le sujet suivant : le projet communal de construction d'une maison de santé à Arlanc est déjà bien avancé puisque le permis de construire est en cours d'instruction et qu'il devrait être reçu prochainement. A l'approche de la construction des budgets primitifs, il doit élaborer le plan de financement du projet. M. le Maire souhaite savoir s'il est possible de compter sur le soutien financier d'ALF, et s'il est possible de lui donner un ordre de grandeur du montant de l'aide qui pourrait être accordée.

M. le Président répond qu'ALF a un devoir d'équité et doit être partie prenante de ce projet, dans la mesure où la communauté de communes est attachée à la mise en œuvre d'actions

de ce type dans d'autres parties du territoire, qui sont par ailleurs à sa charge intégralement. Il n'est pas possible de répondre à sa requête ce soir. Il demande à M. le Maire d'Arlanc, de lui fournir un complément d'information : coût, plan de financement, etc. afin de mener la réflexion.

M. Savinel assure que les plans, les estimations, et le montant sollicité seront fournis à ALF.

M. le Président précise que la démarche est une première, puisque jusqu'à présent ALF assurait la maîtrise d'ouvrage de ce type de projet et que le l'outil « fonds de concours » n'avait pas été mis en œuvre pour ce type d'accompagnement. Le sujet sera à nouveau abordé dès que possible, lors de prochains conseils.

M. le Président lève la séance.